

C

2016

DESIGN

C

GIANIBOIS

U

R

SENEGAL



Règlement du CONCOURS 2016 GIANI-BOIS « Création Bois »

Objectifs du Concours

La première édition du Concours « Création Bois » se pose les objectifs suivants:

- soutenir la créativité et l'esprit d'entreprise des Sénégalais, en aidant en particulier les jeunes à développer des connaissances et des spécialisations qui peuvent les aider à s'insérer dans la vie sociale et économique

- aider les créateurs sénégalais à faire connaître leurs idées et leurs réalisations auprès des professionnels et du public international. Les projets sélectionnés dans le concours auront la possibilité d'être exposés en Italie, notamment à Milan pendant le Salone del Mobile, une des plus importantes manifestations internationales consacrées au design

- donner, par l'attribution de prix en espèces, aux lauréats une reconnaissance de leurs qualités créatives de designer et en plus un encouragement pour entamer ou poursuivre une carrière professionnelle dans le secteur

- mettre en relation les Participants au Concours avec des entreprises ou des designers qui peuvent apporter leurs expériences et conseils. En particulier on désire créer par ce concours une voie de communication et collaboration entre les créateurs (ou apprentis créateurs) sénégalais et leurs collègues italiens

- encourager la diffusion d'un design qui soit au même temps moderne et enraciné dans le goût, la culture et les traditions de l'Afrique

- explorer les possibilités d'utilisation du matériau bois, un matériau écologique et largement disponible en Afrique, dans les créations du design et de l'architecture

Organisation

Le concours est organisé par la société sénégalaise

GIANIPA SARL

006 HLM GRAND YOFF
Dakar, Senegal
tel +221-776507896
gianipa@hotmail.com
www.gianipa.com

qui produit des meubles en bois avec le nom de marque **Giani-Bois** (www.gianibois.com) et par la société Italienne

BCA-DEMCO

Via Ricciarelli 21
20148 Milan
Tel +39-0248708331
www.bcademco.it

qui opère dans le secteur du design avec le nom de marque **Demco Design** (www.demcodesign.it)

Les deux sociétés son dorénavant appelées les Organismes avec la collaboration de:

- Laboratorio di Fondamenti del progetto, Scuola di Design del

Politecnico di Milano

- **Sunugal**, association culturelle italo-sénégalaise ayant son siège à Milan

- **NIO FAR**, festival de l'amitié italo-sénégalaise qui se déroule

en avril à Milan pendant la période du Salone del Mobile - **Institutions** publiques et privées Sénégalaises d'architecture ou de design

Thème du concours

Les candidats (dorénavant appelés Participants) doivent proposer un produit rentrant dans le domaine du design et de l'architecture à dominante bois, qui soit susceptible d'être réalisé par un atelier artisanal ou semi-industriel de menuiserie et charpente en bois et commercialisé au Sénégal ou à l'étranger. La proposition présentée par le Participant est dorénavant appelée le Projet.

L'usage du bois doit être manifeste mais il peut aussi se présenter associé à d'autres matériaux. N'importe quel type de bois est admis, soit en bois massif soit en contreplaqué ou autre matériau dérivé du bois, pourvu que les matériaux employées soient disponibles sur le marché Sénégalais.

Le Projet doit rentrer dans l'une des thématiques suivantes :

- **Micro-architecture** (comme gazébos, kiosques, maisons en bois...)
- **Mobilier de maison ou de bureau** (chaises, tables, lits...)
- **Eléments d'aménagements** (portes, fenêtres, volets, rangements, escaliers...)
- **Aménagements extérieurs** (chaises de jardin, transats...)
- **Autres objets de la maison** ayant un but pratique (outillage de cuisine, porte-objets...)

Les objets ayant un but purement décoratif ou artistique (comme les sculptures ou les ornements) sont exclus mais les Projets présentés pourront avoir aussi un contenu décoratif ou artistique qui sera considéré dans les décisions du Jury.

Public concerné et participation

Les Participants pourront s'inscrire seuls ou en groupe (cinq personnes maximum par groupe).

Chaque Participant ou groupe ne peut présenter qu'un seul Projet.

Sont admis au concours:

- toute personne de nationalité Sénégalaise soit résidente au Sénégal soit à l'étranger

- les étudiants en architecture ou design de n'importe quelle nationalité, pourvu que le Projet présenté s'inspire, pour sa conception, sa fonction ou son esthétique, à des thèmes typiquement sénégalais ou africains.

Sont exclus de ce concours les Organismes et leurs employés, les membres du Jury, et d'une manière plus générale toute personne ayant collaboré à son organisation.

Jury

Le Jury du concours sera constitué par :

- un représentant de la société GIANIPA
- un représentant de la société BCA-Demco
- deux représentants des institutions sénégalaises
- un professeur du Politecnico di Milano
- un représentant de Sunugal

Système d'évaluation des Projets

Le Jury procédera à une présélection des Projets présentés pour choisir les Projets présélectionnés qui seront exposés à Dakar

(au show-room de Giani-Bois) et à Milan (au stand de NIO FAR dans le cadre du Salone del Mobile de Milan).

La classification finale des Projets présélectionnés se fera sur la base des points qu'ils recevront par le Jury et par le public. Le Jury les évaluera en attribuant à chaque Projet une note de 0 à 70 points.

Les visiteurs des expositions de Dakar et de Milan pourront indiquer leur préférence en choisissant un seul Projet parmi ceux qui sont exposés. Aux Projets qui auront obtenu plus de préférences on attribuera des points supplémentaires comme suit:

- 15 points le plus voté
- 10 points le deuxième
- 5 points le troisième

Les trois Projets lauréats seront ceux qui ont obtenu le plus de points en cumulant les points donnés par le Jury (maximum 70), par les visiteurs des expositions de Dakar (maximum 15 points) et Milan (maximum 15 points).

Critères de sélection des Projets

Le Jury donnera une évaluation globale des Projets présentés en tenant compte de tous les facteurs qui entrent dans l'appréciation d'un objet, y inclus son esthétique et la qualité du design.

Les aspects principaux qui seront considérés positivement dans l'évaluation sont les suivants :

- qualité de l'innovation et créativité du Projet
- fonctionnalité de l'objet présenté
- lien dans la conception ou dans le design avec des éléments typiquement africains
- emploi de matériaux d'origine sénégalaise ou africaine
- possibilité de production semi-industrielle ou artisanale en série
- facilité de transport (objets démontables ou pliables)
- respect de l'environnement
- qualité de la présentation du Projet et de la documentation technique annexe
- l'intervention directe dans l'élaboration ou l'étude du Projet de personnes de nationalité sénégalaise

L'interprétation de ces critères est laissée à l'entière appréciation du Jury.

Inscription et présentation des Projets

Une grande liberté est laissée aux Participants sur les modalités de présentation de leurs Projets. Un Projet bien présenté aura plus de chances d'être apprécié par le Jury mais tout objet sera considéré quelle que soit sa présentation. Les Participants auront le droit de présenter leurs Projets sous trois formes :

- Un dossier contenant dessins, relation, notes et description technique du Projet. Ces informations pourront être présentés soit sur papier soit en forme numérique. Dans le premier cas le dossier doit être envoyé par courrier ou délivré directement aux adresses des Organismes et parvenir dans les dates fixées par le calendrier. Dans le deuxième cas il peut être présenté dans un ou plusieurs fichiers à envoyer par mail aux Organismes. En tout cas la documentation devra être telle à définir clairement l'objet, ses fonctions, ses caractéristiques, la méthode de construction et le détail des matériaux employés. Il n'y a pas de critères minimum à respecter pour la présentation des Projets mais le Jury se réserve le droit d'écarter les Projets qui ne sont pas accompagnés par une présentation adéquate ou de demander une documentation supplémentaire

- Un prototype grandeur nature de l'objet du Projet (par exemple une chaise, un tabouret, un outil ou similaire) : cette possibilité est limitée pour des raisons d'espace ou de transport aux objets ayant des dimensions maximales telles à pouvoir être contenu pour le transport dans un caisse de 1,2 m x 1,2 m x 0,5 m. L'objet devra être livré (directement ou par courrier) à la charge du Participant au siège de Gianipa à Dakar ou au siège de BCA-Demco à Milan.

- Un modèle à échelle réduite de l'objet. Les dimensions maximales du modèle doivent être telles à pouvoir le transporter dans un caisse de 1m x 0,5m x 0,5 m.

L'inscription au concours est gratuite et pourra être faite par le Participant par e-mail, par courrier ou directement aux sièges des Organismes en remplissant le Formulaire d'inscription déchargeable aux sites web des Organismes. L'inscription pourra être faite au même temps de la présentation du Projet ou avant à **partir du 15 janvier et au plus tard le 5 de avril 2016**. Aucun Projet ne sera accepté s'il n'est pas accompagné par le Formulaire d'inscription complet de la documentation annexe.

Calendrier

Lancement du concours:	13-20 décembre 2015
Inscription:	à partir du 15 janvier 2016
Date limite de l'inscription:	5 avril 2016
Date limite d'envoi des Projets:	8 avril 2016
Présentation des Projets à Milan:	12-17 Avril 2016 (pendant le Salone del mobile)
Décision du Jury:	30 Avril 2016
Exposition des Projets à Dakar:	7-14 mai 2016
Remise des prix à Dakar:	15 mai 2016

Les Participants seront informés par e-mail ou par courrier sur les décisions du Jury concernant leur Projet soit après la présélection soit après la décision finale dans une semaine à partir de la date concernée.

Prix

Les trois premiers classifiés recevront les suivants prix en espèces (Franc CFA ou Euros):

1er	1 200 000 CFA	(1800 €)
2ème	600 000 CFA	(900 €)
3ème	300 000 CFA	(450 €)

Les prix pourront être attribués aux 3 Participants (soit qu'ils soient individuels ou groupes) qui auront reçu le "score" (total de points) le plus élevé mais en tout cas il devra y avoir parmi les trois premiers classifiés au moins un Participant individuel sénégalais et au moins un groupe dont un de membres est sénégalais.

Tous les Participants présélectionnés recevront un attestat de participation.

En plus ils ont la chance de faire connaître leurs Projets aux Organismes. Au cas où un des Organisme décide de produire un objet présenté dans le Concours il proposera à l'auteur ou aux auteurs du Projet un contrat prévoyant le paiement d'une royauté sur chaque objet vendu. Les prix seront payés dans la date de la remise des prix par chèque ou par transfert bancaire sur le compte indiqué par le Participant ou par le représentant du groupe Participant

Originalité et propriété des Projets

Le Participant est responsable de l'originalité de son Projet et il garantit au moment de l'inscription d'être le seul titulaire des droits d'exploitation relatifs au Projet, en acceptant qu'il tiendra à sa charge toute réclamation des tiers concernant l'originalité et les droits d'exploitation de son Projet.

Les Participants restent propriétaires des Projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation. Il leur appartient de protéger leur création en déposant un brevet ou modèle. Les Organismes déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du Participant et concernant la protection de la propriété industrielle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les Organismes se réservent le droit de faire de ces Projets une utilisation non commerciale à des fins de communication ou de publicité dont ils sont seuls juges.

Ils s'autorisent à mentionner les Projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. A ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques des Projets primés et sélectionnés sous réserve de mentionner le nom du ou des auteurs du Projet.

Gestion des Projets

Les Projets qui ne sont pas présélectionnés resteront à la disposition des Participants qui les ont présentés et qui pourront les retirer au siège de Gianipa à Dakar (s'ils ont été délivrés au Sénégal) ou au siège de BCA-Demco à Milan (s'ils ont été délivrés en Italie) dans trois mois à partir de la date de la présélection. S'ils ne sont pas retirés avant cette date les Organismes n'assument aucune responsabilité sur leur conservation et n'auront aucune obligation concernant le renvoi des objets.

Les Projets présélectionnés resteront à la disposition des Participants qui les ont présentés et qui pourront les retirer au siège de BCA-Demco à Milan dans trois mois à partir de la date de la présélection.

Les dossiers ne seront pas renvoyés aux Participants.

Les objets physiques (prototypes ou modèles) pourront être sur demande renvoyés au Participant avec les frais de transport à la charge du Participant. Si dans les trois mois les objets ne sont ni retirés ni demandés par le Participant les Organismes n'assument aucune responsabilité sur leur conservation et n'auront aucune obligation concernant le renvoi des objets.

Les Organismes auront l'option d'acheter les objets présentés par les Participants à un prix qui doit être déclaré au moment de la présentation du Projet.

Les Organismes ne sont pas responsables de la perte ou des dommages aux objets pendant les transports ou pendant les expositions.

Responsabilités

L'inscription au concours implique l'acceptation sans réserve, par les Participants, des clauses du règlement du concours et des décisions du Jury. Les éventuels manquements aux règles du concours sont soumis par les Organismes au Jury qui pourra décider de la mise hors concours du Participant.

Les Organismes se réservent le droit de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les Participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait. En cas d'annulation du concours les Organismes devront renvoyer à leurs frais aux participants les dossiers et les objets

présentés dans les trois mois à partir de la date d'annulation. L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des Organismes.

Contact

Pour toute information supplémentaire on peut contacter par e-mail ou par téléphone les Organismes.

GIANIPA SARL

006 HLM GRAND YOFF
Dakar, Senegal
Mandiaye Diouf (Gérant)
tel +221-776507896
gianipa@hotmail.com
www.gianipa.com

BCA-DEMCO

Via Ricciarelli 21
20148 Milan
Tel +39-0248708331
bcademco@gmail.com
www.bcademco.it

Toute modification des termes du Concours seront communiqués sur la page Facebook: "Concours 2016 Gianibois".



ITALIA - SENEGAL
WWW.NIOFARFESTIVAL.COM